

## **COMMUNE DE ROCHEFORT-SAMSON**

### **PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL** **SEANCE du lundi 31 juillet 2023**

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 juillet 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

12 membres présents : BARRET Chantal, BARRET Elodie, BENOKBA Gilles, CASCALES Martine, CLEMENT Danielle, COMBET Chantal, DIAKITE Florane, DURAND Yannick, FONTANEZ Cyrille, FRANDON-MOTTET Guillaume, ORARD Claude, ROBIN Anick.

2 membres représentés : Christophe CHALOIN (représenté par Chantal COMBET)  
Anthony DIPALO (représenté par Florane DIAKITE)

1 membre excusé : Lydie CHANTEPY

---

Secrétaire de séance : Florane DIAKITE

Approbation du compte rendu de la séance du 11 juillet 2023 : 2 abstentions (Martine CASCALES et Gilles BENOKBA), 12 POUR

#### **2023-07-01/ SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la demande de M. ANCEAU, habitant au 70 Rue des Fontaines.

Il souhaite poser une pompe à chaleur à son domicile, mais n'a pas la possibilité de poser le module extérieur sur son terrain. Il demande donc à la commune une autorisation d'occupation du domaine public, pour implanter son module sur la parcelle AN 87, appartenant à la Commune. Cette installation ne présenterait aucun problème avec la circulation du public puisque cette parcelle n'est pas circulée car c'est un recoin.

Cette installation représente 90cm par 32cm, soit une emprise sur le domaine public de 0.30m<sup>2</sup>.

Cette convention aurait une durée de 10 ans, renouvelable par période de 10 ans par courrier.

La redevance annuelle est proposée à 30€ par m<sup>2</sup>, soit 9€ par an pour une occupation de 0.3m<sup>2</sup>.

#### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**AUTORISE** l'occupation du domaine public par M. ANCEAU sur 0.3m<sup>2</sup>

**APPROUVE** les termes de la convention annexée à la présente délibération

**DONNE** tout pouvoir à Madame le Maire pour la signature de ladite convention

*Florane DIAKITE prend la parole pour expliquer qu'Anthony DIPALO s'est rendu sur place en présence de M. Anceau.*

*Le module sera installé dans le recoin du Passage de la Fabrique, contre le mur de M. Anceau, à côté de son entrée de garage. La présence du module à cet endroit ne dérangera en rien la circulation.*

*Chantal COMBET demande que la Commune soit dédouanée de tout problème qui pourrait subvenir sur l'installation.*

*Cyrille FONTANEZ répond que l'article 6 du projet de convention stipule que l'occupant est le seul responsable des dommages matériels qui pourraient résulter de cet équipement. De plus, il est indiqué que M. Anceau renonce à exercer tout recours contre la commune en cas de dommage survenant au module.*

### **Points divers :**

#### **- Renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales**

Danielle CLEMENT explique que les membres de la commission de contrôle des listes électorales doivent être renouvelés tous les 3 ans.

Les nouveaux membres sont :

- Guillaume FRANDON-MOTTET
- Anick ROBIN
- Chantal BARRET
- Christophe CHALOIN
- Chantal COMBET

#### **- FPIC**

Le Fond de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) consiste à prélever les communes et intercommunalités les plus favorisées pour reverser aux communes les plus en difficulté. Comme chaque année, le montant du FPIC est déterminé au mois de juillet. Au budget 2023, nous avons prévu 500€ en dépense, mais le montant est finalement de 991€.

Une décision modificative devra donc être passée en délibération lors du prochain Conseil Municipal.

#### **- Départ M. et Mme Fouraison**

Danielle CLEMENT explique avoir rencontré M. et Mme Fouraison plus tôt dans la journée. Ils demandent l'autorisation de laisser le matériel en place dans le restaurant, en vue d'un futur repreneur.

Ils organisent un pot de départ le samedi 2 septembre à 12h.

Malgré de leurs recherches, ils n'ont pour le moment aucun repreneur.

Cyrille FONTANEZ explique que s'il n'y a pas de repreneur avant la fin du bail qui se termine fin août, le repreneur de payera pas de fond de commerce.

Anick ROBIN demande si la Commune fait un geste pour leur départ.

Les élus s'accordent pour qu'il n'y ait pas un geste par la mairie car rien n'a été fait pour le départ des Nomblot du camping en 2021.

Néanmoins, ils souhaitent organiser une cagnotte à titre individuel. Anick ROBIN gèrera l'organisation de cette cagnotte.